



Reglement de la facture des funérailles

Par **smot_old**, le **10/08/2007** à **14:27**

Lors du décès de mon père une tante c'est occupé de l'organisation des funérailles sans me demandé mon avis et sans me laissé le choix en 2 jours elle avais tout lancé auprès des pompes funèbres etc,pensant que j'allais precevoir des assurances vie pour tout réglé,mais pas de chances il n'y a rien ,maintenant a qui est ce de payer et ai je un recours si on me demande de réglé les factures alors que je n'en ai pas les moyens? Merci